

Commission de Quartier Côte Pavée – L'Hers – Limayrac

Toulouse Est – 01 décembre 2014

**Direction de la Démocratie Locale
Secteur Toulouse Est**

Lieu : Salle de Limayrac, 20 rue Xavier Darasse, 31500 Toulouse

Participation : 95 personnes

Elu présent :

Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Maire du quartier 4.3

Services municipaux présents :

Jean-Paul BOUDOU, Démocratie Locale ; Marie FAUGERE et Luc MILHAU, Pôle territorial Est ;
Arnaud TURLAN, service Mobilité Gestion Réseaux ; Robert RUEDA, Police Municipale

Monsieur Boudou accueille l'assistance et présente l'ordre du jour :

1. Rappel du fonctionnement de la démarche de Démocratie Locale
2. Pistes cyclables
3. Travaux
 - Etudes et diagnostics en cours
 - Zoom sur la Rotonde
 - Travaux programmés
 - Travaux achevés
 - Interventions place Raspail
4. Questions diverses

1. Rappel du fonctionnement de la démarche de Démocratie Locale

Monsieur de Scorraille salue l'assistance et remercie l'équipe qui travaille pour ce quartier. Désormais, 19 Maires de quartier sont à disposition pour les 20 quartiers que compte Toulouse, et Monsieur de Scorraille rappelle ses deux permanences hebdomadaires au service de la qualité de vie du quartier. Il précise que les commissions de quartier s'appuient sur les équipes de soutien, la Maison de la Citoyenneté de la Roseraie et les instances de la Démocratie Locale comme le Bureau. Composé d'associations du quartier qui se réunissent régulièrement, ce Bureau est en charge de la préparation des ordres du jour des commissions de quartier.

2. Pistes cyclables

Monsieur Turlan introduit cette thématique en expliquant que les actions menées visent à résorber les grandes discontinuités repérées : les interventions se feront en priorité sur les grands axes. Une charte technique a été réalisée, dans le but de guider au mieux les cyclistes.

- Sur les axes principaux, des aménagements tels que des pistes cyclables, des bandes, des couloirs de bus ouverts aux vélos et des voies vertes seront privilégiés.
- Sur les axes interquartiers, les aménagements prévus sont plus légers : des bandes cyclables et des zones 30.
- Sur les voies de desserte, une politique de partage sera favorisée avec des aires piétonnes, des zones 30 et des zones de rencontre.

Monsieur Turlan commente les cartes du diaporama qui montrent les aménagements réalisés et à réaliser. Pour ces derniers, les pointillés rouges concernent les aménagements prioritaires. Le vert désigne le réseau loisir : VTT et marche à pied. Une autre diapositive, avec 4 plans de Toulouse, montre la manière dont se construit un schéma directeur. Monsieur Turlan signale qu'il est parfois difficile d'intégrer un aménagement cyclable. Ces dernières cartes permettent de visualiser les voies circulaires de quartier à quartier et de commune à commune, ainsi que les corridors fluviaux : la Garonne, l'Hers, le Canal du midi et le Canal latéral. Toulouse compte en effet un réseau fluvial très important, utile à la construction des voies vertes aménagées sur les berges. Un dernier plan de Toulouse expose les voies dites « délaissées rocade » : des voies de service qui, par convention avec l'Etat ou d'autres opérateurs, permettent d'avoir des continuités intéressantes pour les cyclistes et piétons.

Monsieur Turlan poursuit son commentaire du diaporama avec le plan des aménagements cyclables toulousains, sur lequel les voies à vitesse modérée sont dessinées en jaune. Des pistes existent déjà sur le secteur 4 et d'autres sont en projet. Les zones 30 permettent aussi d'avoir des voies pour piétons et cyclistes. De nombreuses vélo-stations existent dans le quartier. Un zoom sur le secteur 4.3 est ensuite opéré : le schéma directeur vers le centre-ville est visualisé, ainsi que les fameuses circulaires de quartier à quartier. L'arête du quartier se trouve le long de la vallée de l'Hers.

Monsieur Turlan liste les réalisations cyclables les plus récentes :

- échangeur n°15 Roseraie : une liaison entre les Argoulets et Balma a été créée sur la route d'Agde. Elle franchit la rocade et, à terme, desservira le métro Balma-Gramont avant de continuer vers le Nord ;
- échangeur n°16 Soupetard : une piste cyclable a été aménagée ;
- rue du pont Guilheméry, en bas de l'avenue Camille Pujol : un couloir de bus ouvert aux cyclistes a été aménagé ;
- avenue Doumergue : l'aménagement existant a été mis aux normes ;
- rue Sainte-Augustine : une bande cyclable à contre-sens a été aménagée.

Monsieur Turlan présente également les projets à court terme, sous réserve de financement :

- échangeur n°15 Roseraie : poursuite de l'aménagement ;
- berges de l'Hers : poursuite de l'aménagement en voie verte ;
- ZAC Atlanta : création d'une voie verte entre les Argoulets et la rue Sarrette ;
- intersection entre le chemin de Gabardie et le parc de Saint-Caprais : création d'une passerelle sur la Sausse ;
- avenue Jean Chaubet : continuité de l'aménagement existant entre la rue du Château de l'Hers et la rue de l'Ayga ;
- bas de l'avenue Jean Rieux : création d'une piste cyclable dans le sens montant ;
- boulevard Pierre Sépard : amélioration de l'aménagement cyclable ;
- intersection entre le rond-point des Aéroliers et la voie verte Argoulets (échangeur n°17) : projet d'amélioration de la circulation des bus et des cycles depuis Leroy Merlin ;
- boulevard Deltour : résorption d'une discontinuité cyclable.

Monsieur Turlan souligne l'objectif de la politique cyclable : s'appuyer sur l'existant, comme les zones 30. Les services techniques essaient donc de renforcer le confort des piétons et des cyclistes sur ces axes, comme sur la rue de Gaillac par exemple et la rue de Rabastens où des aménagements ont été effectués. La politique cyclable se concentre également sur la mise aux normes progressive de l'accessibilité aux aménagements doux. Par exemple, le carrefour qui mène vers le collège Château de l'Hers a été recentré avec un mini-giratoire. Le passage-piéton a été mis aux normes et

les itinéraires cyclables confortés avec l'aménagement d'un contre-sens cyclable sur le chemin de Limayrac : ce carrefour a été traité du point de vue des cyclistes.

Monsieur Turlan relève le grand nombre de zones 30 du quartier. Nombre qui s'étoffera encore puisque certains axes du secteur Balansa / Arlaud seront traités en zone 30 en décembre 2014. La même politique est appliquée au secteur Cassagne / Lafilaire : une grande zone 30 a été réalisée en 2013, le reste du secteur sera traité dès décembre 2014.

3. Travaux

Madame Faugère introduit le sujet avec un repérage cartographique sur le diaporama. De nombreux travaux ont déjà été effectués :

- rue Lucien Cassagne : aménagement complet ;
- rue de l'Aubisque : réfection de la chaussée ;
- rue de l'Iliade : achèvement du parking dédié au jardin partagé ;
- avenue de Lasbordes : rénovation de la chaussée et aménagement du carrefour pour les cycles ;
- chemin Lafilaire et rue Balansa : installation d'aménagements de sécurité devant l'école élémentaire et le collège.

Madame Faugère poursuit sa présentation avec les travaux à l'étude, comme l'aménagement vélo sur le boulevard Deltour. La création d'une place sur la Rotonde et la sécurisation des carrefours sur l'avenue de Castres sont des actions également prévues, ainsi que la création d'un trottoir et la sécurisation piétonne rue du Chant-du-Merle. La sécurisation des abords des écoles du quartier est actuellement à l'étude. Il s'agit d'installer un signalement voyant devant toutes les écoles maternelles et élémentaires, avec du mobilier coloré et le nom de l'école. 8 écoles ont été repérées, elles seront équipées début 2015.

- ***Etudes et diagnostics en cours***

Monsieur Milhau présente les études et diagnostics en cours de réflexion. Sur demande de Tisséo, les services techniques municipaux procéderont à la mise aux normes de l'accessibilité des bus. Cette action est actuellement menée aux arrêts Baroux et Jacinthes rue de Limayrac et à l'arrêt Deltour avenue de Castres. A l'angle de l'avenue Jean Rieux et de la rue du Chant-du-Merle, l'espace de l'ancienne station de bus sera revalorisé. En cours de réflexion, le projet prévoit la suppression de cette zone inutilisée, en faveur de la continuité du trottoir et du passage-piéton sécurisé. Des zones privées sont impliquées et des échanges avec les propriétaires sont donc en cours. Sur le boulevard Deltour, il est également prévu d'aménager la continuité de la piste cyclable au carrefour avec la rue de Limayrac. Rue du Chant-du-Merle, l'immeuble des Cantatrices verra bientôt le jour : son retrait par rapport à la rue permettra la création de vrais trottoirs, de places de stationnement et une plantation d'arbres.

- ***Zoom sur la Rotonde***

Monsieur Milhau expose ce projet important en termes d'enjeux, de coûts et de délais. Un focus est fait sur le carrefour entre l'avenue de Castres, une radiale de circulation souvent objet de bouchons et de vitesse excessive, et la rue de Carcassonne. Ce carrefour, appelé « la Rotonde » à cause de l'immeuble rond qui s'y trouve, est un grand espace routier anciennement utilisé comme terminus de la ligne de bus L16. S'y trouvent aujourd'hui des habitations, des commerces fragiles, des problèmes d'incivilité et de trafic. C'est également une frontière peu perméable. Cet espace urbain fera l'objet d'une requalification pour en faire une entrée de quartier avec l'identification d'une place, une valorisation des commerces, une organisation du stationnement et une sécurisation des traversées piétonnes. Un parvis devant les commerces pourrait ainsi être créé.

L'avenue de Castres fait également l'objet d'une étude au carrefour avec l'avenue de Lasbordes, traversé par les collégiens : il est donc nécessaire d'y réduire la vitesse des voitures avec un plateau-ralentisseur et d'y sécuriser les traversées piétonnes. L'étude prévoit aussi la suppression de l'îlot et la matérialisation du carrefour.

- **Travaux programmés**

Le démarrage de la construction d'un parking rue de l'Iliade pour le jardin partagé est imminent. Les arbres seront préservés et les voitures stationneront sur des dalles en béton enherbées.

- **Travaux achevés**

Monsieur Boudou liste les travaux achevés, qui concernent :

- la rue Lucien Cassagne ;
- le chemin Lafilaire ;
- l'îlot Balansa ;
- l'avenue de Lasbordes ;
- la rue de l'Aubisque.

- **Interventions place Raspail**

Monsieur Boudou explicite la nature de l'intervention en cours place Raspail : la rénovation de l'aire de jeux dégradée. Les jeux sont en train d'être posés, la clôture sera remplacée et le sol souple vient d'être installé. L'éclairage sera également repensé.

Monsieur de Scorraille remercie l'équipe pour le travail accompli et ouvre le débat.

4. Questions diverses

Un habitant de l'avenue de Castres s'interroge sur la position de l'arrêt Deltour de la ligne L16 : juste après le feu, il provoque des embouteillages au carrefour même.

Madame Faugère rappelle le mécontentement riverain lors de la suppression de l'arrêt Deltour à l'occasion de l'amélioration de la ligne 16 en 2013. Pour répondre à la demande de conservation, il a fallu le réintégrer et le mettre aux normes et donc faire des compromis avec le carrefour.

Monsieur de Scorraille pose la prééminence de l'intérêt général.

Un habitant de l'avenue Raymond Naves signale la vitesse excessive des voitures.

Monsieur de Scorraille a déjà constaté ce problème : la maison en bas de l'avenue a même été percutée deux fois par une voiture. Il rappelle l'installation de dos-d'âne mais invite l'assistance à réfléchir à la façon de gérer l'avenue.

Madame Faugère annonce une étude en cours sur la réalisation d'une écluse, suite à une demande de place handicapée dans cette rue très étroite : les deux voies ne pourraient donc pas être conservées. Il est également possible d'installer aléatoirement un radar pédagogique durant 15 jours.

Un habitant d'une rue débouchant sur l'avenue Raymond Naves signale le stationnement sauvage dû à l'absence de balisage.

Monsieur de Scorraille informe du récent rapport d'une association de quartier sur l'ensemble des aménagements susceptibles d'être installés pour pallier ce problème.

Un habitant du 11 rue de Vincennes signale 7 tentatives d'effraction dans les logements de cette rue, entre le 17 et le 26 novembre. Plusieurs appels au 17 sont restés sans intervention de la police municipale.

Monsieur de Scorraille affirme être très présent sur le terrain et rappelle que le problème d'insécurité est global à Toulouse, où une recrudescence des vols est constatée. Les polices municipale et nationale sont informées. Monsieur de Scorraille fait ensuite le point sur la politique de sécurité municipale : 130 policiers ne suffisant pas, Monsieur Moudenc a donc décidé d'en recruter 50 qui prendront leurs fonctions au 1^{er} semestre 2015. Dans 3 ans, Toulouse pourra compter sur 150 policiers supplémentaires. Leurs forces se concentrent aujourd'hui plutôt en centre-ville. La police municipale fait donc au mieux mais ne peut être partout. Ce quartier sera sécurisé mais il faut faire preuve de patience. Monsieur de Scorraille assure de sa vigilance en la matière et demandera aux policiers de passer.

Monsieur Rueda précise les effectifs municipaux actuels : 162. L'arrivée de nouveaux policiers au 1^{er} semestre 2015 relève d'une procédure qui requiert du temps : un concours et une formation sont en effet nécessaires. Ensuite, de véritables policiers de quartier travaillant en groupe remplaceront l'ancienne équipe à l'œuvre sur ce secteur. Concernant les tentatives d'effraction, Monsieur Rueda appelle les riverains à déposer plainte : sans cela, il est en effet impossible de procéder à des poursuites judiciaires.

Un riverain évoque le problème de stationnement rue Pérignon et déplore l'absence de la police municipale dans ce quartier.

Monsieur Rueda l'assure que le travail des forces de l'ordre répondra aux attentes de la population grâce à une étroite collaboration avec l'Office de la Tranquillité. Une collaboration avec la police nationale existe et s'organise via des rencontres hebdomadaires. De plus, des médiateurs travailleront avec la police municipale et une brigade moto sera également formée : elle pourra intervenir rapidement sur les problématiques de la ville. Monsieur Rueda informe également de l'extension du service de vidéosurveillance. Il rassure ensuite l'assistance : les problèmes de stationnement seront résolus. Un travail est fait avec la fourrière pour qu'elle soit plus réactive.

Monsieur de Scorraille affirme son souhait de préserver la tranquillité du quartier, pour qu'il reste agréable à vivre.

Un habitant du haut de l'avenue de Castres signale l'accélération de certains véhicules au carrefour avec le boulevard des Crêtes. Cette vitesse excessive est très dangereuse pour les personnes âgées qui traversent l'avenue pour se rendre à la Poste. Il évoque ensuite le grand nombre de travaux que l'avenue accumule actuellement.

Monsieur de Scorraille confirme l'importance de réfléchir à la sécurisation de l'avenue. Concernant les travaux, il rappelle qu'ils font suite au plan d'urbanisme mis en place par la précédente municipalité. Dans la construction des immeubles, une seule place de voiture par appartement était demandée. Depuis l'arrivée de l'actuelle municipalité, ce nombre est passé à 1,7. Monsieur de Scorraille souligne la forte demande de logements à Toulouse et la nécessité de construire, tout en préservant le quartier et en impliquant davantage les riverains lors du démarrage d'un projet d'urbanisme.

Un habitant de la rue de l'Iliade déplore le rejet de sa demande de stationnement pour personnes handicapées alors qu'une construction de parking démarrera en face de son garage.

Madame Faugère précise que le parking prévoit une place dédiée aux handicapés et qu'il ne sera pas réservé aux utilisateurs du jardin partagé : les riverains pourront aussi l'utiliser.

Une habitante de la rue de Limayrac en signale l'insécurité et celle du secteur en général : une personne âgée est récemment décédée en traversant l'avenue Jean Rieux sur un passage-piéton. L'intervenante déplore également le stationnement de voitures-ventouses.

Monsieur de Scorraille exprime son désarroi et son émotion face à cet accident tragique et affirme sa volonté de sécuriser l'ensemble du quartier. Néanmoins, les statistiques n'ont pas montré une

augmentation des accidents sur l'avenue Jean Rieux. Le Pôle a été interpellé et la municipalité sera très vigilante.

Un habitant du bas de l'avenue Jean Rieux évoque les voies à sens unique partagées avec des pistes cyclables à contre-sens. Il s'interroge sur la sécurisation de ce partage de l'espace et rappelle le grand nombre d'automobilistes toulousains, à ne pas oublier. L'intervenant confirme par ailleurs le stationnement de voitures-ventouses.

Monsieur Turlan explicite la politique généralisée à l'ensemble de la ville : de nombreuses voies à sens unique et zones 30 sont passées à double-sens pour les vélos. Aucun type d'accident n'est à déplorer : la sécurité n'est donc pas mise en doute.

Madame Bleuse, élue EELV de l'opposition, estime insuffisant un aménagement réduit au sens montant du bas de l'avenue Jean Rieux car cette avenue reste un endroit dangereux pour les cyclistes. Elle évoque ensuite la possibilité d'un stationnement résident entre l'avenue Jean Rieux et le pont des Demoiselles. Elle signale enfin les odeurs nauséabondes dues aux produits chimiques du revêtement du sol de l'aire de jeux de la place Raspail.

Monsieur de Scorraïlle, qui privilégie également le déplacement à vélo, l'assure de l'inscription de l'aménagement de l'avenue Jean Rieux dans un projet plus global incluant la montée et la descente. Concernant l'aire de jeu, les odeurs proviennent probablement de pneumatiques recyclés : le temps fera son œuvre.

Madame Faugère informe de la réalisation d'une étude préliminaire sur l'ensemble de l'avenue : cette étude montre l'impossibilité d'y réaliser des pistes dédiées, les emprises manquant ou étant dangereuses pour les piétons et cycles. Un travail sur les pistes d'apaisement de vitesse avec zone 30 sera fait.

La Présidente du conseil local *FCPE* du collègue Jean-Pierre Vernant déplore l'interruption de la piste cyclable devant l'établissement, génératrice d'un danger pour la circulation et donc propre à décourager les parents d'élèves d'inciter leurs enfants à se rendre au collège à vélo.

Monsieur de Scorraïlle estime que la grande complexité de la situation impose une analyse. Il suggère d'organiser une réunion sur la difficile réalisation d'un aménagement de la piste devant l'établissement.

Madame Faugère évoque le manque d'emprise sur ce morceau de route et pose l'impossibilité de dédier les trottoirs aux cycles : les solutions manquent.

Monsieur de Scorraïlle évoque un déplacement du bus L16 comme issue au problème.

Une riveraine signale la dangerosité de l'avenue Jean Rieux : il est nécessaire de la sécuriser pour les cyclistes. Les adolescents pourraient en bénéficier : sectorisés sur le quartier de Saint-Sernin, ils pourraient ainsi s'y rendre à vélo.

Monsieur de Scorraïlle prend note de cette problématique déjà abordée en début de débat.

Une habitante de la rue des Cyclamens demande l'échéancier de l'aménagement de la Rotonde et du parking du jardin partagé. Par ailleurs, elle signale une barrière en bois empêchant le passage des vélos devant les places de parking existantes.

Monsieur de Scorraïlle indique que l'association de quartier, invitée à la réunion, n'y est pas venue. Il assure ensuite que rien n'est arrêté et que les habitants sont conviés aux réunions.

Un habitant de la rue de Limayrac s'enquiert d'une inscription du quartier dans la réflexion globale sur la nouvelle ligne de métro. Par ailleurs, il signale la dégradation du quartier.

Monsieur de Scorraille affirme son souhait de voir ce quartier desservi par la nouvelle ligne de métro à l'horizon 2024. Cette action ne fera courir aucun risque au quartier mais lui sera bien au contraire bénéfique.

Une riveraine signale la gêne due au stationnement de voitures garées toute la journée sur le chemin de Limayrac, qu'elle juge sale par ailleurs.

Madame Faugère annonce l'installation de mobilier urbain.

Monsieur de Scorraille affirme sa fermeté face aux incivilités des étudiants de l'Institut Limayrac.

Monsieur Rueda informe de la durée possible de stationnement à Toulouse : 24h. Il suggère de prendre en considération le stationnement réglementé.

En conclusion, Monsieur de Scorraille remercie l'assistance et rappelle qu'il se tient à sa disposition pour des rendez-vous individuels. Il convie ensuite la salle à poursuivre les échanges autour d'un pot convivial.

Fin de la réunion à 20h40.